

Dijon métropole vous aide à bien vivre chez vous plus longtemps

ADAPTATION • DOMOTIQUE • ACCESSIBILITÉ



Dijon s'engage




Le service **rénovéco** de Dijon métropole


C'est quoi ?


- Le guichet public d'information de **l'amélioration de l'habitat privé** de Dijon métropole
- **Des conseils gratuits** pour vous orienter dans l'adaptation de votre logement : perte d'autonomie, rénovation énergétique
- **Un parcours d'accompagnement personnalisé** assuré par des professionnels spécialisés, sous condition de ressources
- **Des subventions** en fonction de vos revenus

Être accompagné pour adapter son logement

Que vous soyez propriétaire ou locataire dans le parc privé (sous conditions de ressources)

 **Conseiller sur les besoins techniques** : diagnostic du logement, définition du programme de travaux, chiffrage et aide à la demande de devis

 **Simplifier les démarches administratives** : dossier de demande et de versement des subventions, dossier d'urbanisme

 **Financer votre projet** : recherche des financements mobilisables et réalisation du plan de financement



Les aménagements éligibles :

- Sanitaires (receveur de douche, surélévation de cuvette WC, etc.)
- Accessibilité du logement (cheminement extérieur, rampes, monte escaliers, etc.)
- Autres travaux (motorisation des volets, barre d'appui et main courante, etc.)

Être informé des solutions de financement

1

Aides financières



2

Autres organismes financeurs (non exhaustifs)

Caisses de retraites
Mutuelles santé
Assureurs
Associations de solidarité
Conseil départemental de la Côte-d'Or (aides relatives au handicap)

3

Le reste à charge

Prêt bancaire
Épargne



EN SAVOIR PLUS ?

03 80 48 89 89

Être vigilant sur les risques de démarchage dans le cadre de travaux de rénovation de l'habitat



Ne répondez pas au démarchage téléphonique ou à domicile



Ne communiquez pas vos informations personnelles à des inconnus (carte d'identité, RIB, relevé d'imposition, ...)



Ne signez jamais un devis avant de le comparer avec ceux d'autres entreprises



Signez avec un mandataire administratif ou financier de MaPrimeAdapt' uniquement si vous avez confiance en eux

Vente à domicile : vous disposez d'un délai de 14 jours après signature pour changer d'avis sans avoir à vous justifier. Il suffit d'envoyer une lettre recommandée pour vous rétracter.

Vous êtes victime ? Portez plainte et signalez-le à la DGCCRF au 0809 540 550 (numéro non surtaxé). En cas de doute, contactez un conseiller Rénovéco.

Améliorons ensemble votre logement

**N'hésitez pas à contacter
les conseillers renovéco :**

03 80 48 89 89

renoveco@metropole-dijon.fr

